

COMITE DEPARTEMENTAL U.F.O.L.E.P. DE LA CREUSE

Commission technique départementale « Activités cyclistes »

3 Place Varillas

23000 GUERET

DEMANDE DE CHANGEMENT DE CATEGORIE 2017

Les descentes de catégories :

Un cycloportif qui souhaite descendre de catégorie doit faire une demande (imprimé à retirer auprès du Comité Départemental).

Tout cycloportif qui n'aura marqué aucun point au cours d'une saison pourra faire une demande écrite de descente auprès de la Commission Technique Départementale qui statuera (en juin et fin de saison) **Une descente de catégorie ne pourra être acceptée et prononcée par la commission départementale qu'après trois mois d'activité effective en catégorie supérieure.** Une fois ce changement effectué, la Commission Départementale veillera avec attention à ce que cet accord ne soit pas « détourné », ceci afin de préserver à la fois la bonne marche et l'esprit de l'activité

Il doit avoir participé à un minimum de 5 courses inscrites au Calendrier Régional dans les deux mois précédant la demande.

Un cycloportif qui aura une victoire au cours de la saison ne pourra descendre de catégorie.

Le cycloportif qui descend de catégorie et qui remporte une victoire (dans les 3 mois qui suivent la descente) dans les courses UFOLEP auxquelles il participe dans sa nouvelle catégorie sera requalifié immédiatement dans la catégorie supérieure et ce pour un an minimum. Les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier et février n'étant pas comptabilisés dans ces 5 mois. Exemple: un coureur qui monte en août ne peut pas solliciter une descente avant le 1er juillet de l'année suivante.

CLUB :

Nom :Prénom :

Date de naissance : N° de licence :

Catégorie actuelle : Catégorie demandée :

Dernières participations

DATE	LIEU	PLACE

MOTIF DE LA DEMANDE :

Date : Signature :

Décision de la Commission réunie le :
.....

Admis en :Catégorie : à compter du :

Maintenu en :Catégorie :

A adresser à : **Raymond Tricaud** le Breuil 23230 GOUZON

COMITE DEPARTEMENTAL U.F.O.L.E.P. DE LA CREUSE
Commission technique départementale « Activités cyclistes »
3 Place Varillas 23000 GUERET

DEMANDE DE CHANGEMENT DE CATEGORIE 2017

1 : Conditions

Tout cycloportif qui souhaite faire une demande de descente de catégorie, devra avoir participé à un minimum de 5 compétitions dans sa seule catégorie.

2 : Supériorité manifeste

L'application de la supériorité manifeste sera effective lorsque le cycloportif ayant déjà été averti par courrier est récidiviste.

3 : Conséquences d'une descente de catégorie

Pour qu'un cycloportif puisse rester dans sa nouvelle catégorie, il ne devra pas obtenir de place dans les 5 premiers dans les 3 mois de compétition suivant la descente et avec un minimum de 3 courses effectives.

En aucun cas, un licencié ne peut être « descendu » ou « monté » de deux catégories en une seule fois.

4 : Demande de changement de catégorie :

La demande de changement de catégorie doit être faite exclusivement sur le formulaire règlementaire en vigueur disponible sur le site cd.ufolep.org/creuse et dûment renseigné.

Aucune demande ne sera prise en considération sur un autre document.

La demande devra être obligatoirement signée par le demandeur et son responsable de club puis adressée au responsable de la commission technique départementale.

CLUB :

Nom : Prénom : Date de naissance : N° de licence :

Catégorie actuelle : Catégorie demandée :

Dernières participations

DATE	LIEU	PLACE

MOTIF DE LA DEMANDE :

Date :

Signature :

Décision de la Commission réunie le :

Admis en : Catégorie : à compter du :

Maintenu en : Catégorie :

A adresser à : **Raymond Tricaud le Breuil 23230 GOUZON**